

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris
BP 5
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
REUNION DU 13 MAI 2008
A 18 HEURES**

L'an deux mille huit, le 13 Mai à 18 heures, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis à la salle des fêtes de Nouan-le-Fuzelier sous la présidence de **Monsieur Daniel VILLE**, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :

Madame ECHARD, Messieurs CHARPENTIER, CHESNEAU, CHOPINEAU, DEZELU
HENAULT, MICHOUX, PITAULT

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :

Messieurs COUTAN, DELAITRE, LEHOUX, LOMBARDI

La Communauté de Communes Cœur de Sologne :

Mesdames BOUCHENY, PRIOL, MORIN, Messieurs AGUETTAZ, DOUCET, DERBOIS

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin :

Messieurs HENRY et NIEUVIARTS

Etaient excusés : Monsieur DELANOUE (C.C.S.R.) et Monsieur VOVELLE (C.C.C.F.S.A.).

Etait absent : Monsieur COLLAS DES FRANC (C.C.S.E).

Les membres suppléants avaient été invités à assister à la réunion d'installation du Comité Syndical.

Assistaient à la réunion :

Pour la communauté de communes de la Sologne des Rivières :

Madame RAIMBAULT, Messieurs CHAUVIN, SMOLARSKI, PEIREN, AMIOT, DUPUY et
BEAUJEAN.

Pour la communauté de communes de la Sologne des Etangs :

Madame LENOBLE, Mademoiselle VISOMBLIN et Monsieur LEONARD.

Pour la communauté de communes Cœur de Sologne :

Messieurs LUCAS, TARQUIS et LAHAYE.

Pour la communauté de communes du Canton de la Ferté Saint Aubin :

Madame GUYOT et Monsieur TERENCE.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur LHEUREUX, membre de la commune de Ménestreau en Villette et Madame PITAULT,
directrice du Syndicat .

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé.

Monsieur LEHOUX assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice.

Monsieur Daniel VILLE ouvre la séance en donnant lecture des délégués titulaires désignés
par les communautés de communes et les déclare installés dans leur fonction.

En application de l'article L.2122-8 du CGCT, il passe ensuite la présidence à **Monsieur Michel CHESNEAU**, doyen de l'assemblée.

I - Election du Président

Celui-ci invite les membres présents à procéder à l'élection du Président.

Messieurs Hugues AGUETTAZ, Jean-Michel DEZELU et Hervé NIEUVIARTS se portent candidats et expriment alors leur motivation respective.

A l'issue des votes à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de votes : 20
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 20
- ✓ Monsieur Hugues AGUETTAZ : 3 voix
- ✓ Monsieur Jean-Michel DEZELU : 11 voix
- ✓ Monsieur Hervé NIEUVIARTS : 6 voix

Monsieur Jean-Michel DEZELU est élu Président à la majorité des suffrages exprimés.
En s'installant dans ses fonctions, **Monsieur DEZELU** remercie les membres du Comité Syndical de la confiance qui lui est accordée.

II - Election des Vice-Présidents

Monsieur **Jean-Michel DEZELU** procède à l'élection à bulletin secret des 3 Vice-Présidents conformément à l'article 5 des statuts du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris.

a) Election du 1^{er} Vice-Président

Messieurs **Gino LEHOUX et Christian VOVELLE**, absent, se portent candidats.

A l'issue des votes, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de votes : 20
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 17
- ✓ Nombre de votes blancs : 3
- ✓ Monsieur Gino LEHOUX : 9 voix
- ✓ Monsieur Christian VOVELLE : 7 voix
- ✓ Monsieur Hugues AGUETTAZ : 1 voix

Monsieur **Gino LEHOUX** est élu 1^{er} Vice-Président à la majorité des suffrages exprimés.

b) Election du 2^{ème} Vice-Président

Madame **Florence PRIOL** et Monsieur **Christian VOVELLE**, absent, sont candidats.

A l'issue des votes, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de votes : 20
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 19
- ✓ Nombre de votes blancs : 1
- ✓ Madame Florence PRIOL : 10 voix
- ✓ Monsieur Christian VOVELLE : 9 voix

Madame **Florence PRIOL** est élue 2^{ème} Vice-Présidente à la majorité des suffrages exprimés.

c) Election du 3^{ème} Vice-Président

Monsieur **Christian VOVELLE**, absent, est candidat.

A l'issue des votes, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de votes : 20
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 15
- ✓ Nombre de votes blancs : 5
- ✓ Monsieur Christian VOVELLE : 15 voix

Monsieur **Christian VOVELLE** est élu 3^{ème} Vice-Président à la majorité des suffrages exprimés.

III - Election des membres du Bureau

Monsieur le Président demande aux membres présents de procéder à l'élection à bulletins secrets des 7 membres du Bureau conformément à l'article 5 des statuts du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris.

Madame Dominique MORIN, Messieurs Michel CHESNEAU, Jean-Jacques DELAITRE, Pascal DOUCET, Patrick MICHOUX, Hervé NIEUVIARTS et Noël PITAULT se portent candidats.

A l'issue des votes, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de votes : 20
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 20
- ✓ Madame Dominique MORIN : 20 voix
- ✓ Monsieur Michel CHESNEAU : 20 voix
- ✓ Monsieur Jean-Jacques DELAITRE : 20 voix
- ✓ Monsieur Pascal DOUCET : 20 voix
- ✓ Monsieur Patrick MICHOUX : 20 voix
- ✓ Monsieur Hervé NIEUVIARTS : 20 voix
- ✓ Monsieur Noël PITAULT : 20 voix

Les 7 candidats sont donc élus à l'unanimité.

IV - Questions diverses

Monsieur **DOUCET** souhaite que les diverses réunions soient fixées à 18h30.

Dans la mesure du possible, les réunions se dérouleront en fin de soirée. Toutefois, Monsieur le Président tient à souligner que l'intervention d'organismes extérieurs tels que la DDEA nécessitera des réunions en début d'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.